

# PETR BRUCHE MOSSIG

## Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 14 Juin 2023 -

### Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 55 titulaires

### Nombre de membres votants :

☞	Nombre de membres présents :	38
☞	Nombre de membres ayant donné procuration :	6

REÇU le  
**20 JUIN 2023**  
À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 14 juin à 20 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

### MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG  
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM  
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN  
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE  
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM  
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLSHEIM  
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM  
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM  
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM  
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM  
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG  
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG  
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche  
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE  
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE  
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER  
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU  
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK  
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble  
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER  
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM  
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM  
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM  
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM  
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM  
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Yves JUNG, Maire de WANGEN  
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL  
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE  
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

**MEMBRES REPRESENTES :**

M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ  
M. Guy SCHMITT, ayant donné procuration à Mme Marianne WEHR  
M. Alexandre GONCALVES, ayant donné procuration à M. Julien HAEGY  
M. Maurice GUIDAT, ayant donné procuration à M. Marc DELLENBACH  
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Jean-Bernard PANNEKOECKE  
M. Pierre Paul ENGER, ayant donné procuration à M. Daniel ACKER

**ASSISTAIENT EN OUTRE :**

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR  
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public  
Mme Cassandre TIPHAINE, Gestionnaire Leader  
M. Antoine MONTENON, Coordinateur de la démarche Climat Air Energie  
Mme Véronique BERNARD, Consultante MENSOCOM  
M. Mathieu KAMM, Consultant KAROS

**EXCUSES :**

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM  
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est  
M. Frédéric BIERRY, représenté par Mme Chantal JEANPERT  
M. Marc REMY, Trésorier ERSTEIN  
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF  
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM  
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER  
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG  
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM  
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG  
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH  
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM  
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE  
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE  
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT  
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS  
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES  
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT  
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM  
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM

---

## OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – COMMUNICATION COVOITURAGE

---

N° 2023-217-PETR

### EXPOSE

Le PETR a réalisé une consultation de marché public de prestations intellectuelles en MAPA, pour sélectionner les prestataires en capacité de mettre en place un service de covoiturage courte-distance organisant et simplifiant le covoiturage sur les 68 communes du territoire, notamment avec des objectifs de rabattement vers les transports en commun structurants maillant le territoire, et en lien avec les axes cyclables.

Par délibération n° 2023-198, le Comité Syndical du PETR réuni le 8 mars 2023, a décidé, à l'unanimité, d'attribuer le marché, organisé en 3 lots, comme suit :

- LOT 1 : Mise en place d'un service et d'une plateforme de covoiturage : attribué à Karos, sur la base de son offre sur 18 mois chiffrée à 54 725€HT
- LOT 2 : Etude approfondie de mise en place d'aires de covoiturage sur le territoire : attribué à TTK, sur la base de son offre chiffrée à 33 625€HT
- LOT 3 : Stratégie et mise en œuvre d'animation locale autour de la promotion du covoiturage : attribué à Karos, sur la base de son offre sur 12 mois chiffrée à 13 125€HT

L'animation et la communication sont les éléments charnières pour la massification du covoiturage. Il s'agit d'informer le plus grand nombre, d'identifier l'offre, d'inciter et de permettre à chacun d'acquiescer le « réflexe covoiturage » et donc de développer le nombre de covoitureurs et de passagers.

Pour ce faire, 5 démarches complémentaires au marché engagé sont proposées :

- La création d'une marque dédiée au covoiturage. L'appel à propositions pour le choix du nom a abouti à la proposition de « St'Hoplà », approuvée par le bureau du PETR. Ce nom a été déposé à l'INPI. Budget estimé pour les éléments graphiques autour de la marque : 3 000€TTC.
- Une forte campagne de communication en préalable et lors du lancement de la plateforme numérique ; avec un récurrent annuel (piques de rappel). La majeure partie de cette campagne est incluse dans le marché passé avec Karos ; il reste à compléter par un budget pour l'impression et l'adaptation des supports, ainsi que la récurrence. Budget estimé (hors marché) pour 2023 : 2 000€TTC.
- Un accompagnement d'entreprises et de grands générateurs de déplacements, à hauteur de 11 par an. Budget estimé pour 2024 et 2025 (hors marché) : 15 750€TTC/an.
- Un événementiel annuel, fort et récurrent. Budget estimé pour 2024 : 17 500€TTC.
- La mise en place, pour une durée limitée, d'une aide financière incitative au covoiturage pour favoriser la massification du covoiturage. Plusieurs scénarios sont proposés par Karos et seront soumis à la concertation lors des réunions d'échange prévues fin juin/début juillet, avec les élus locaux et des représentants de la société civile. Budget estimé pour la première année : 10 000€.

### DECISION

#### LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT l'intérêt général à développer le covoiturage sur le territoire du PETR Bruche Mossig, en termes de mobilité et d'employabilité des personnes dans un territoire en forte tension de recrutement, ainsi qu'en termes de transition écologique par la réduction du nombre de véhicules en circulation ;

VU la délibération n° 2023-192-PETR du 8 mars 2023 portant modification des statuts du PETR et portant rectification de la délibération n°2022-176-PETR du 16 novembre 2022 relative au développement d'un service de covoiturage sur le territoire du PETR Bruche Mossig;

VU la délibération n° 2023-198-PETR du 8 mars 2023 portant attribution du marché public pour la mise en place un service de covoiturage courte-distance organisant et simplifiant le covoiturage sur les 68 communes du territoire ;

CONSIDERANT le projet de covoiturage, présenté par M. Antoine MONTENON coordinateur climat air énergie du PETR, Mme Véronique BERNARD, Consultante MENSCOM, et M. Mathieu KAMM, Consultant KAROS, au Comité Syndical et à la conférence des Maires réunis le 14 juin 2023 ;

CONSIDERANT que le projet de service de covoiturage du PETR Bruche Mossig a été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt TENMOD France Mobilités 2022 avec l'attribution d'une subvention de l'ADEME et que d'autres cofinancements ont été sollicités ;

CONSIDERANT que l'animation et la communication sont les éléments charnières pour la massification du covoiturage et qu'il convient, en complément du marché attribué par délibération n° 2023-198-PETR, de renforcer le programme de covoiturage par 5 démarches complémentaires pour la période 2023-2026 :

- La création de la marque St'Hopla ;
- Le développement d'une forte campagne de communication ;
- La poursuite de l'accompagnement des entreprises et des grands générateurs de déplacement, après 2023 ;
- L'organisation d'un évènementiel annuel ;
- La mise en place d'une aide financière au covoiturage ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du PETR ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**A l'unanimité**

**Approuve**

le renforcement du programme de covoiturage par 5 démarches complémentaires pour la période 2023-2026 :

- La création de la marque St'Hopla
- Le développement d'une forte campagne de communication
- La poursuite de l'accompagnement des entreprises et des grands générateurs de déplacement, après 2023
- L'organisation d'un évènementiel annuel
- La mise en place d'une aide financière incitative aux trajets en covoiturage

**Approuve**

la mise en œuvre des actions proposées pour 2023 :

- La création de la marque St'Hopla et son accompagnement graphique (coût estimé à 3000€)
- Le développement de la campagne de communication (coût estimé à 2000 €)
- Une aide financière incitative aux trajets en covoiturage, sur la base du modèle territorial arrêté post concertation (coût estimé à 10 000€ pour 1 an)

### Charge

le Président de la mise en œuvre de ces actions et des formalités y afférentes ;

### Charge


le Président de solliciter des financements complémentaires à l'aide de l'ADEME (TENMOD 2022) pour ces actions, au niveau de la CeA, du Fonds Vert et/ou de Leader.

### Prend acte

du budget complémentaire à prévoir pour 2024 -2025 :

- l'accompagnement des entreprises et générateurs de déplacements,
- un évènementiel annuel.

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/06/2023

Publié le : 22/06/2023

REÇU le  
20 JUIN 2023  
À LA SOUS-PRÉFECTURE  
de MOLSHEIM